

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 16 Décembre 2024

**DCS n°2024-22**Date de convocation :  
6 Décembre 2024Délégués en  
exercice : 48Titulaires : 21  
Suppléants : 4  
Absents non  
remplacés : 27

Quorum : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Fabrice LEAUNE, M. Marc GABRIEL, Mme Florence GOURLOT.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE  
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISCHER  
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE  
M. Pascal CROZET représenté par M. Vincent FAURE

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Hervé BERENQUER (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Louis DRIEY (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée), Mme Christine LANTHELME (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

**OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations – Exercice 2025**

Rapporteuse : Pascale BORIES

Le Syndicat sollicite chaque année, depuis 2013, le versement d'une partie des cotisations des EPCI en début d'année dans l'attente du vote de son Budget Primitif, ces cotisations des EPCI étant sa seule source de recettes.

La Présidente propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2025 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2024, au prorata de la cotisation versée par chaque collectivité.

Cotisations 2024 versées :

CA Grand Avignon :	396 974,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	103 894,00 €
CC Pays d'Orange en Provence :	91 534,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	40 946,00 €
	<u>633 348,00 €</u>

La Présidente propose au Comité Syndical de demander les montants suivants pour 2025 :

CA Grand Avignon :	99 243,50 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 973,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	22 883,50 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 236,50 €
	<u>158 337,00 €</u>

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la précédente délibération n°2023-28 du 11 décembre 2023 d'appel anticipé partiel des cotisations de l'exercice 2024,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,  
Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'appel anticipé d'¼ des cotisations 2024 versées pour l'année 2025,
- FIXE l'appel anticipé des cotisations 2025 à un montant total de 158 337,00 € réparti comme suit :

CA Grand Avignon :	99 243,50 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 973,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	22 883,50 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 236,50 €
	<u>158 337,00 €</u>

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY



La Présidente  
Pascale BORIES

